

A toute votre honorable famille, prospérité et bonheur.

L'institution que vous honorez en ce moment de votre visite, a son cachet particulier. Elle a pour but le soulagement d'une double infortune, qui impose à ses victimes les privations morales et intellectuelles les plus profondes.

La sourde-muette, en effet, ne peut bénéficier des écoles ordinaires. N'entendant jamais la voix de sa mère, ni celle de la famille qui est la première école de l'enfant, son intelligence demeure enervée ; ne pouvant faire connaître ni les émotions de son âme ni les quelques pensées qui obsèdent son esprit, incapable d'exposer ses besoins, elle demeure isolée au milieu de la société et des siens. Ignorant son créateur, elle ne peut élever ses pensées vers le ciel ; elle vit et souffre donc sans consolation et meurt sans espérance ; ce qui a fait écrire à d'illustres moralistes, qui avaient étudié les grandes misères de l'humanité, que, de toutes les infirmités, la surdi-mutité est celle qui impose le plus de privations à l'homme.

Aussi, tous les peuples civilisés reconnaissent-ils la nécessité d'institutions spéciales, pour venir en aide à cette portion relativement considérable de l'humanité.

De là, monsieur le lieutenant gouverneur, la création de notre école qui date de 1851, et qui demeure la seule du genre dans notre province, pour les filles.

Ses commencements furent bien humbles.

Les doutes, les oppositions et les obstacles surgirent de tous côtés. — Le sourd-muet était-il susceptible d'instruction ? Était-il nécessaire de développer son intelligence ?... Par quels procédés pouvait-on y arriver ?... Avec quelles ressources ouvrir, développer, maintenir une école de ce genre ?... — Tels furent, entr'autres, les doutes et les objections avec lesquels on accueillit le projet.

Mais la vaste intelligence, le grand cœur et l'énergie indomptable de sœur Marie de Bonsecours, la fondatrice, surent vaincre les premiers obstacles. Dans cette œuvre de zèle et d'abnégation, elle fut puissamment secondée par les Mères Gamelin et Caron, et par Mgr Bourget, de sainte et regrettée mémoire.

Bientôt, elle gagna l'estime et la sympathie du public et elle en reçut une précieuse assistance.

Sœur Marie de Bonsecours débuta avec deux élèves ; cinq mois plus tard, elle en avait dix ; puis en 1857, elle en comptait 32.

L'œuvre a continué à se développer ; elle se maintient avec les

secours de la charité provinciale.

Nous voudrions, entendre à tous nos fonde gratitude.

Toutefois les épre

En ce moment enc

une bien douloureux

Denis, mesurant 218

il nous a fallu abat

de si chers souvenirs

des secours providen

qu'il faut contracter.

Le personnel actue

seurs tertiaires, 275

dites ; les autres ont

continuent de recevc

elles ont besoin : elle

d'asi's.

Les élèves sont rép

Cette mesure est néce

guement dite *orale*

élèves l'usage de la pa

truit ensuite de viv

méthode compte actue

à l'aide de l'écriture

manuelle.

Notre personnel c

formant une congrég

stitutions propres. Elle

même dont elle dépen

Son existence est ur

gées : elles en reçoiv

estime d'elles-mêmes,

études sérieuses et une

coup des personnes qu

Nous devons noter a

instruction des sourd

méthodes intuitives b